

Séance publique du 19 septembre 2005

Délibération n° 2005-2907

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de politique de la ville et de renouvellement urbain, mises en place dans la commune de Décines Charpieu, les partenaires du contrat de ville 2000-2006 souhaitent poursuivre les actions engagées dans le quartier du Prainet, qui s'inscrivent dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP).

Pour la programmation 2005, la participation de la Communauté urbaine est sollicitée pour l'entretien des espaces verts du quartier du Prainet ainsi que pour de petits travaux à entreprendre sur les espaces extérieurs afin d'adapter les réalisations du projet urbain aux demandes des habitants et de préserver ainsi un niveau de qualité de vie constant.

En effet, l'entretien des espaces verts de l'ensemble du quartier du Prainet est assuré par la commune de Décines Charpieu, en régie directe, conformément à sa délibération en date du 29 mai 1995, y compris des surfaces ne relevant pas de la domanialité communale, l'objectif de ce dispositif étant de maintenir l'unité, la qualité de l'entretien et la rapidité d'intervention.

Pour l'année 2005, le coût global des actions définies et retenues par les partenaires concernés est estimé à un montant total de 176 512 € nets de taxes, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 36 005 € nets de taxes au profit de la commune de Décines Charpieu.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Décines Charpieu pour l'année 2005 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 36 005 € nets de taxes à la commune de Décines Charpieu, selon la répartition figurant en annexe au dossier.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention arrêtant les modalités de participations financières entre la commune de Décines Charpieu et la communauté urbaine de Lyon.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,